

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 245

présenté par
M. Viry
-----**ARTICLE 6**

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« , selon les cas, aux II ou III »

la référence :

« au II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de la suppression de l'article 3.